

Les discours édifiants de la servante de Çyāmāvati n'avaient satisfait qu'à demi la curiosité des femmes du palais ; elles désiraient par-dessus tout la faveur de voir le Maître. Le Buddha déclina l'invitation qui lui fut adressée ; car, disait-il, les Buddhas ne doivent point pénétrer dans le palais des femmes. Le roi fit alors percer cinq cents fenêtres et les cinq cents femmes purent ainsi assister à la réception du Maître¹ (n° 124).

La scène suivante nous montre le Buddha enseignant la loi à Kubjottarā, la servante de Çyāmāvati² (n° 125).

« A Kalmāśadamyā vit le brahmane Mākandika ; sa femme s'appelle Çākalikā ; sa fille, belle entre toutes, Anupamā. Elle ne sera mariée qu'à un homme de sa caste et de beauté égale. Un jour son père aperçoit le Buddha et il songe que c'est l'homme qu'il faut à sa fille. Il retourne chercher sa femme et tous deux contemplent de loin le Buddha. Dialogue en vers entre le brahmane et sa femme qui affirme que l'homme choisi par son mari pour beau-fils n'épousera jamais Anupamā. Mākandika n'en croit rien, s'avance et offre sa fille au Buddha. Dialogue en vers entre le brahmane et le Buddha qui refuse³ (n° 126).

« Anupamā est irritée du refus du Buddha et conçoit de la haine pour lui. Un vieux moine avait assisté à la scène. Il prie le Buddha d'accepter Anupamā et de la lui donner. Sur le refus du Buddha, il jette les insignes monastiques au pied de son maître et s'en va demander la fille du brahmane. Honteusement éconduit par Mākandika ; il meurt d'un accès de colère et tombe dans l'enfer⁴. »

Anupamā avait réussi, grâce à quelques manœuvres perfides, à indisposer le roi contre Çyāmāvati, aussi ne nous étonnerons-nous pas de voir Udayana lancer des flèches contre son épouse⁵ (n° 127).

« Le roi Udayana part en guerre et laisse le gouvernement au ministre Mākandika. De concert avec sa fille, la reine Anupamā, il élabore un plan pour faire périr Çyāmāvati. Celle-ci étudie toute la nuit la loi du Buddha et

Inscription n° 123 : « rgur-'jog gi khri-la 'jags-te čhos bstan-pas bcun-mo-rnams-kyi brgya-žugs (rgyun-du žugs-pa) thob-pa » = Kubjottarā étant montée sur le siège, du fait qu'elle enseigne la loi, les femmes atteignent l'état de *srotāpatti*.

ED. HUBER, *op. cit.*, p. 21.

1. Inscription n° 124 : « khañ-byañ me-tog-gi... bcun-mo-rnams ston-pa-la blta-ba. » = Le palais Puṣpa ; les femmes contemplent le maître.

SCHIEFNER, *Leben*, p. 276.

2. Inscription n° 125 : « rgur-'jog-gi čhos-ñan-pa » = Kubjottarā écoute la loi.

3. Inscription n° 126 : « ma-ñus ston-pa-la dpe-med-ma 'bul-bar brcam(s)-pa dañ rgan-[b]žugs-kyi sḷab-pa phul-ba » = Mākandika s'apprête à offrir Anupamā au Maître et le vieillard rejette la doctrine.

4. ED. HUBER, *op. cit.*, p. 21, 22.

5. Inscription n° 127 : « rgyal-po khros-nas siño-bsañ-čan-la mda' phañ-bar brcam-pa. » = Le roi étant en colère, s'apprête à lancer des flèches contre Çyāmāvati.